



SOLIDAIRES, UNITAIRES, DEMOCRATIQUES
GROUPE BANQUES POPULAIRES CAISSES D'ÉPARGNE
SECTION LOIRE-CENTRE

5 RUE D'ESCURES 45000 ORLEANS

Email : sud.loirecentre@free.fr

☎ 02.38.78.15.68 ou 02.47.73.34.08

Site internet : www.sudbpce.com Facebook : Sud BPCE



Tours, le 7 février 2017

Dispositif de traçage des horaires... Remettons les pendules à l'heure !

Malaise et déni : Première réunion 22/12/2016

Dans le cadre de l'avenant de l'accord du temps de travail, la commission de suivi s'était réunie en décembre dernier. A cette première réunion la direction refusait de transmettre l'ensemble des informations qu'elle nous disait détenir sur la réalité des dépassements effectués par agent et par agence. Or il appartient à la direction de respecter au plus près les accords qu'elle signe et de faire appliquer la durée du travail de ses salariés.

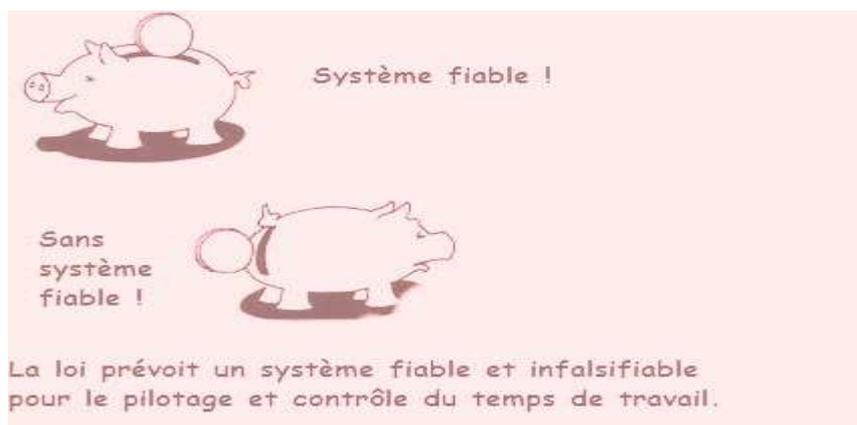
La preuve irréfutable : 2^{ème} réunion du 07/02/2017

La détermination de votre syndicat Sud-Solidaires a sans doute ramené la direction à plus de transparence car nous avons obtenus certains éclaircissements lors de cette deuxième réunion (réunion exigée par Sud-Solidaires). La direction nous a présenté agence par agence le nombre de clics effectués sur la période d'octobre à décembre 2016 permettant aux salariés de dépasser la durée légale de travail LE SOIR. Ce dispositif imposé par la direction (à défaut d'un système fiable et infalsifiable comme le prévoit le code du travail) permet :

- De valider le fait qu'une partie des salariés effectuent bien des heures supplémentaires et que pour la plus grande majorité, ces dernières ne sont pas déclarées.

Ainsi, en étant présent à cette commission, Sud-Solidaires obtient des informations de la plus grande importance qui devraient servir à convaincre la direction à installer enfin un dispositif fiable pour le pilotage et contrôle du temps de travail.

Devant cette preuve irréfutable, la direction répète et réaffirme encourager l'auto-déclaration et ne jamais mettre un frein au paiement des heures supplémentaires, fort heureusement, c'est la loi !!!
Alors pourquoi un tel décalage entre les remontées et l'existant ?



Et maintenant, que compte faire la direction ?

La direction souhaite associer les syndicats signataires de l'accord pour définir ensemble un plan de travail afin de stopper les heures supplémentaires (l'accord n'a jamais prévu cela) ... **La DRH aurait-elle un problème de « savoir faire » pour appliquer tout simplement le code du travail et régler toutes les heures supplémentaires ? Inquiétant !**

Un syndicat présent dans l'entreprise propose de s'occuper plus particulièrement des DA en voulant négocier le forfait en heures pour cette catégorie de salariés. C'est encore une fois loin d'être la solution satisfaisante, d'autant plus qu'une convention individuelle de forfait en heures sur l'année peut être proposée uniquement aux cadres qui disposent d'une autonomie dans l'organisation de leur emploi du temps et dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif applicable au sein d'une agence de l'équipe à laquelle ils sont intégrés...

Ras-le-bol !

Soyons sérieux, qui peut adhérer à cette fausse belle idée de la direction... et les accompagner à mettre en place leur plan de travail... Il appartient à la direction de respecter au plus près le code du travail (paiement ou récupération de toutes les heures supplémentaires) et de faire notamment respecter la durée de travail de tous les salariés. **C'est simple comme bonjour.**

Sud-Solidaires, un outil syndical au service des salariés

Sud-Solidaires, c'est un outil syndical au service des salariés quel que soit leur statut mais en aucun cas un outil au service de la direction... Sud-Solidaires refuse d'accompagner la direction contrairement à ce qu'on fait d'autres syndicats (comme pour les nouvelles classifications, les entretiens sensibles, la loi travail...) dans l'élaboration du futur plan de travail de la direction qui selon nous ne réglera rien et surtout ne respectera pas le code du travail.

La détermination syndicale est bien du côté de Sud-Solidaires. Notre syndicat continue à utiliser tous les moyens pour arriver à faire reconnaître l'ensemble des heures supplémentaires, dans l'intérêt des salariés et pour l'amélioration de leurs conditions de travail.

***Assez des heures supplémentaires gratuites,
Soutenez-nous dans l'action, adhérez à Sud-Solidaires.***

Vos représentants Sud-Solidaires : Tristan GUERIN, Cécile GAMBERT, Philippe RENAUS, Régis FRESLON, Philippe RIGAUD, Alain QUESNE.